FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015

Date de publication : 2019/01/07
Numéro de FDS : SPPV Panel Prep 510g_FR
Date de révision : 2024/05/17
Numéro de révision : 4

SPPV PRÉPARATION DU PANNEAU, aérosol

1. Identification

Identificateur de produit: SPPV PRÉPARATION DU PANNEAU, aérosol
Description de produit: Nettoyants de surface pour métal et plastique, aérosol 510 g (1.12 lb) 18 oz
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyants de surface, dégraissant à usage général
Autres moyens d'identification - numéro d'inventaire / code de produit: SPPV / 24048
Famille chimique: Dégraissant à base d'eau
Formule moléculaire: Mélange

Fabricant / Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientè: 905-670-5411

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société (9h à 17h du lundi au vendredi):
(905) 670-5411

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1

Dangers physiques:

Aérosols, Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:
2-butoxyéthanol, alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium, éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium et huiles de pins

Flamme

Marque d'exclamation

Mention(s) d'avertissement: ATTENTION

Mention(s) de danger

H223: Aérosol inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261: Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Aérosol inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une légère irritation transitoire. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.
Voir la section 11 pour plus d'information sur less effets pour la santé.
Voir la section 12 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.
Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
eau (l'ingrédient non dangereux)	89.5 - 90	7732-18-5
isobutane	5 - 5.5	75-28-5
2-butoxyéthanol	2 - 2.5	111-76-2

alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium	1.25 - 1.75	51277-96-4
éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium [édétate tetrasodique]	0.6 - 0.9	64-02-8
huiles de pins	0.25 - 0.75	8002-09-3

Commentaires: La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.
À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. Premiers secours

Voie oculaire: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Voie cutanée: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutilser.

Ingestion: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Si des symptômes se développent, obtenir des soins médicaux.

Inhalation: Si affecté par l'inhalation des brouillards de pulvérisation, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Voie oculaire: Irrite modérément les yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Voie cutanée: Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion.

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées de vapeur et des brouillards de pulvérisation peut être dangereuse. Les brouillards de pulvérisation peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: Aérosol inflammable. Peut spontanément former des mélanges détonants au point d'éclair ou au-delà. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Méthodes de lutte contre l'incendie: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges électro-statiques: Le produit est sensible aux décharges statiques.

Sensibilité à l'impact mécaniques: Le produit est probablement sensible aux impacts mécaniques. Ne pas perforer le contenant. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Éliminer toutes les sources d'ignition. Circonscrire la fuite de liquide avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser de matière combustible comme la sciure. Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement.

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Déversement sur la terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement spéciale de protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C). Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Ne pas perforer le contenant. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards d'aérosol. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver avec soin après la manipulation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Éviter chaleur et flammes. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas incinérer.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	**Type**		**ppm**	**mg/m³**
isobutane	**CMA de l'ACGIH**	**STEL**	1000	--
	REL du NIOSH	**TWA**	800	1900
2-butoxyéthanol	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	50	240
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	20	97
	REL du NIOSH	**TWA**	5	24
alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium	**États-Unis OEL**	**-**	[1]	[1]
éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium [édétate tetrasodique]	**États-Unis OEL**	**-**	[1]	[1]
huiles de pins	**États-Unis OEL**	**-**	[1]	[1]
Notes de bas de page: **1**. Les limites d'exposition à ce produit n'ont pas été établies aux États-Unis selon OSHA, NIOSH, ACGIH.				

Contrôles d'ingénierie appropriés: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Voie cutanée: Des gants résistant aux produits chimiques: caoutchouc de nitrile ou néoprène.

Protection des voies respiratoires: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité.

Protection de la peau - autres: Sans objet pour les contenants aèrosols.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide, sans propulseurs d'aérosol

Odeur: Pin doux

Seuil d'odeur: Aucunes données disponibles.

Aspect: Aérosol

Couleur: Translucides

pH: 10.8 à 11.2 [concentré aérosol]

Pourcentage en volatiles: 97.5 - 98.0 % p/p

Point d'éclair: > 60°C (140°C) Coupelle fermée [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Aucunes données disponibles.

Température d'auto-inflammation: Aucunes données disponibles.

Pression de vapeur: 40 - 60 psig à 20°C

Densité de vapeur relative: > 1 (l'air = 1)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: 100°C (212°F) [une estimation basée sur le concentré aérosol]

Point de congélation: Aucunes données disponibles.

Point de fusion: Aucunes données disponibles.

Température de décomposition: Aucunes données disponibles.

Solubilité: Miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique): Aucunes données disponibles.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): > 1

Masse volumique: 0.99-1.00 g/ml à 20°C

Notes: Une estimation de la densité du concentré aérosol

Caractéristiques des particules: Aucunes données disponibles.

Densité relative: Aucunes données disponibles.

Viscosité (cinématique ou dynamique): 10 à 15 cps à 23°C (73°F) [concentré aérosol]

Teneur en COV: 7.5 - 8.0% p/p (< 80 g/l)

Inflammabilité: Aérosol inflammable

Commentaires: Aucun

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non

Polymérisation dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilité chimique: Stable.

Conditions à éviter: Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé.

Risque de réactions dangereuses: Aucunes données disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Matières incompatibles: Matériaux oxydants.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL_{50} (orale) mg/kg(rat)	DL_{50} (cutanée) mg/kg(lapin)	CL_{50} (inhalation) mg/l
isobutane	Sans objet	Sans objet	658(rat;4h) 570,000 ppm (rat;15m) 680(souris;2h)
2-butoxyéthanol	470(rat) 1200(souris)	220 400	2.17(rat;4h)
alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium	> 2000	> 2000	Aucunes données disponibles.
éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium [édétate tetrasodique]	3200(rat) 2700(rat) 1700(rat) 1780-2000(rat)	Aucunes données disponibles.	1-5(rat;4h) [poussières - aucune décès]
huiles de pins	3200	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.

DL_{50} toxicité aiguë par voie cutanée: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

DL_{50} toxicité aiguë par voie orale: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

CL_{50} toxicité aiguë par inhalation: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs) and >5 mg/l/4h (buées).

Notes: <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).
Informations sur les voies d'exposition probables:
Contact oculaire. Contact cutané. Inhalation.

Corrosion / irritation de la peau: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Contient: alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium, 2-butoxyéthanol et éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium . Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients

(respecte la règle d'addition ≥10% basée sur les deux ingrédients classifiés comme irritants cutanés et/ou oculaires catégorie 1 et irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Contient: huiles de pins. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursouflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide.
Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Effet mutagène sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B et <1.0% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Cancérogénicité

Nom chimique	NTP	CIRC	OSHA	Statut - autre
isobutane	--	--	--	--
2-butoxyéthanol	--	3	--	A3 (ACGIH)
alkylamidopropyle chlorure de triméthylammonium	--	--	--	--
éthylènediaminetétraacétate de tetrasodium [édétate tetrasodique]	--	--	--	--
huiles de pins	--	--	--	--

Notes: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Cancérogénicité ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés classifiés comme Cancérogènes, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1 ou 2 et < 20% de la somme de tous les ingrégients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 1 ou 2).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm2/s à 40 °C).

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Aucunes données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Aucunes données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Aucunes données disponibles.

Autres effets nocifs: Aucunes données disponibles.

Mobilité dans le sol: Aucunes données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du produit: Lorsque le contenant est vide, bouton-poussoir pour réduire toute la pression et disposer du récipient et du contenu non utilisé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Numéro ONU: 1950

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/A

Étiquette de danger: Classe 2.1, Gaz inflammable

Autres informations sur l'expédition de DOT:
Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée selon DOT 173.306.

IMDG - mer

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Numéro ONU: 1950

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/A

Dangers environnementaux - polluant marin: Aucun

Étiquette de danger: Classe 2.1, Gaz inflammable

Notes: Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

Réglement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Numéro ONU: 1950

Classe(s) relative(s) au transport: 2.1

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): N/A

Étiquette de danger: Classe 2.1, Gaz inflammable

Autres informations d'expédition de TMD:
Avec un emballage intérieur < 1.0 L, cette composante peut être expédiée comme Quantité Limitée selon TMD Section 1.17.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Irritation oculaire., Sensibilisation de la peau

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aérosols inflammables

Les produits chimiques toxiques de la section 313 d'EPCRA

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
2-butoxyéthanol	2 - 2.5	111-76-2

Les substances extêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Statut EPCRA:
Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

Statut CERCLA:
Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Statut TSCA:
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Les polluants atmosphériques dangereux de CAA 112(b)

La liste de substances pour la prévention des déversements accidentels de produit chimique de CAA 112 (r):

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(b).

Ce produit renferme les produits chimiques suivants sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(r).

Nom	No CAS	La Quantité seuil (QS)
Butane	75-28-5	10,000

La proposition 65 en Californie:
Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou toutes autres anomalies de reproduction.

Les normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA - États Unis:
Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et classification de danger selon le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de normalisation selon le SIMDUT:
Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de danger selon le SIMDUT:
Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP):

Nom	No CAS	No Partie INRP
2-butoxyéthanol	111-76-2	1A, 5 (COV)
isobutane	75-28-5	5 (COV)

Liste intérieure des substances (DSL) / Liste extérieure des substances (NDSL):
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. Autres informations

Raisons de délivrance: La Fiche de Données de Sécurité a été mise à jour.

Approuvé par: Jim Gordon **Titre:** Chemiste de R&D

Préparé par: Conformité réglementaire

Date de révision: 2024/05/17

Pour information contacter: 905-670-5411

Résumé de la révision: Cette fiche signalétique remplace le 2024/04/16 FDS. Modifié **Chapitre 9:** pH.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		2
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA

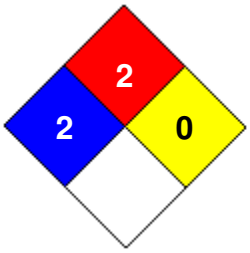

Classification d'entreposage selon NFPA 30 / 30B: Aérosol de niveau 1

Notes supplémentaires du fabricant: Aucun

Sources de données: Pas disponible

Informations supplémentaires pour la FDS: N/AV Pas disponible
N/AP Sans objet
ND Pas encore déterminé
ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
LPA La Loi sur la Propreté de l'Air
RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation
LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement
EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP Programme Nationale de Toxicologie
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement
SIMDUT Systûme d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de responsabilité du fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.